



22501



Agence de l'eau
Seine-Normandie

Alain RIQUOIS,
Ingénieur Général du Génie Rural,
des Eaux et Forêts

Président de la section
"Agriculture biologique"
de la CNLC

**Pour
une
agriculture
biologique**



**au
coeur
de l'agriculture
française**

PROPOSITIONS POUR UN PLAN
PLURIANNUEL DE DEVELOPPEMENT
1998/2002 (RAPPORT D'ETAPE)

NOVEMBRE 1997

AVANT PROPOS



- ◆ Le présent rapport est un rapport d'étape. Il ne répond pas complètement à la lettre de mission du 27 mai 1997 (jointe en page verte) demandant un projet de «**Plan pluriannuel de développement pour l'agriculture biologique française**» (période 1998 - 2002).

Il ne **finalise** pas notamment complètement toutes les actions à engager pour accompagner les aides à la conversion proprement dite (Recherche - Développement - Formation, Structuration des filières par exemple).

- Il s'efforce par contre de prendre en compte un certain nombre de tendances nouvelles non prévisibles ni perceptibles en mai 1997 ou mises en évidence au cours des consultations menées depuis :
 - En terme **d'offre** et de demande tout d'abord : la relative stagnation des conversions à l'agriculture biologique en 1997 (à peine + 12 %), alors que le nombre des autres acteurs de la **filière** a fait un bond de + 40 % en un an, bond correspondant à une nouvelle envolée de la demande en produits BIO (+ 20 % en 1997) avec pour corollaire une progression plus forte encore des autorisations françaises d'importation de produits BIO en provenance des Pays **tiers**. **Elles ont doublé en un an, pour atteindre très probablement 30 000 tonnes en 1997** (contre 1500 tonnes en 1993).
 - En terme d'orientations politiques : d'une part l'émergence forte des notions **d'«équilibres territoriaux»** et de **«développement durable»** qui devraient fortement infléchir le projet de loi d'orientation agricole et la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ; d'autre part, la perspective, **dans le cadre d'AGENDA 2000**, d'un renforcement des **«mesures agri-environnementales ciblées»**, notamment pour l'agriculture biologique, qui devrait donner une nouvelle impulsion aux conversions à l'agriculture biologique en Europe après le bond en avant de la dernière décennie (x 10 des surfaces entre 1985 et 1995 contre x 2 en France).
 - En terme de consultation et de coordination enfin, le souhait **très** fortement exprime par tous les acteurs rencontrés, BIO et NON BIO, **d'être étroitement associés non seulement à la mise en oeuvre, mais aussi au suivi et à l'évaluation du plan et ceci tant au niveau national que régional.**

Pour tenir compte de tous ces éléments nouveaux, il est apparu nécessaire d'adopter une démarche en deux temps :

- ◆ Le présent rapport d'étape qui se centre sur les trois séries de propositions suivantes :
 1. **Propositions préalables d'objectifs**, à la fois plus ambitieux et plus précis (aspects qualitatifs et quantitatifs) pour que les perspectives de développement mais aussi la place et le rôle de l'agriculture biologique française dans une stratégie de développement durable et de meilleur équilibre du territoire soient clairement définis.
 2. **Propositions d'actions immédiates** en terme **d'«aide à la conversion»** - notre handicap majeur actuel et de «Réglementation - Contrôle - Qualité» - notre meilleur atout mais aussi l'enjeu européen principal actuel.
 3. **Propositions de renforcement des instances de coordination** entre agriculture biologique et agriculture conventionnelle afin de permettre tant au niveau national que régional : consultation, orientation, suivi et évaluation, ceci en **partenariat** étroit avec organisations professionnelles agricoles et collectivités territoriales.

Ce rapport d'étape ne fait par contre qu'esquisser, **sous forme de pré-inventaire, les autres aides publiques à mobiliser, chantier prioritaire par chantier prioritaire, pour accompagner les actions précédentes.**

- ◆ Le ou les rapports définitifs ultérieurs qui, en fonction des arbitrages sur ces premières propositions et après consultation des instances concernées, devraient infléchir, affiner et préciser cette première esquisse pour ajuster au mieux les actions aux moyens mobilisés et aux attentes des acteurs concernés.

Leur élaboration pourrait être confiée aux DIRECTIONS DIRECTEMENT CONCERNEES par la mise en oeuvre du Plan : DGAL-DEPSE-DGER, mais aussi impérativement DPE et DERF. Le chargé de mission restant à la disposition de chacune d'elles si nécessaire.

I- PROPOSITION D'OBJECTIFS

L'ambition du plan est de permettre à l'agriculture biologique française de reconquérir progressivement son « leadership » européen (voir argumentaire).

- En valorisant tous ses atouts : - Un marché **très** porteur mais aujourd'hui cible de nos principaux partenaires européens - Des responsables professionnels BIO et NON BIO de plus en plus engagés - De vastes territoires aux modes de gestion proches de ceux de l'agriculture biologique, d'autres sensibles aux excès de certaines pratiques - Un dispositif réglementaire et de contrôle rigoureux et pilote en Europe - Une marque collective forte : le logo AB.
- En résorbant ses principaux handicaps : - Présence insuffisante de la France au sein des instances BIO européennes - Absence totale ou inorganisation de certaines **filières** de produits - Manque de références technico économiques adaptées à la conversion - Insuffisance des aides publiques et absence de réelles instances de coordination, d'orientation et de suivi.

Une telle ambition exige une volonté politique forte à la fois sur le plan qualitatif et quantitatif.

1.1 - Objectif qualitatif:

« PLACER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AU COEUR DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE »

Ce qui signifie sortir définitivement l'agriculture biologique de sa marginalité (moins de **0,5 %** des agriculteurs) -certains **disent** de son ghetto- pour la placer au « coeur » de l'agriculture française comme **« ferment », et peut-être demain, comme « moteur » du développement durable.**

Ce choix se justifie aujourd'hui car l'agriculture biologique est à la fois :

- **Une réponse économiquement viable** à la demande d'un marché en pleine croissance et au très fort potentiel Les USA ont récemment qualifié **le marché** européen du BIO de marché potentiel « multimilliardaire en Dollars » (Source LA - Août 97).
- **La garantie d'un processus de production** respectueux de l'environnement, du bien-être des animaux et des rythmes naturels (cahiers des charges - Règlements et Contrôles rigoureux - Norme 4501 1*) et dont **certaines des méthodes peuvent servir à l'agriculture conventionnelle dans son évolution souhaitée vers une agriculture durable.**
- **Un outil réel d'aménagement et de développement du territoire** par une valorisation des produits (**prix > de 20 à 30 %**) par rapport aux produits conventionnels, par son adaptabilité à tous les terroirs (Lozère, le département BIO en surface - Drôme, le département en producteurs Bio) et surtout par une capacité à **générer plus d'emplois que le conventionnel (+ 30 % au dire d'experts européens*).**
- Enfin, dans un contexte où l'emploi est prioritaire, **une réelle opportunité d'installation pour de jeunes agriculteurs ayant un bon niveau technique** mais des capacités limitées d'investissements (à titre d'exemple, moyenne d'âge et niveau d'études des agriculteurs BIO en Aquitaine : 40 ans et BAC + 2).

* N 4501 1 - Norme européenne garante de l'indépendance de l'impartialité et de la compétence des organismes certificateurs

CONCLUSION

Conclure un rapport d'étape n'a pas grand sens.

Ce rapport rend compte avant tout d'un travail d'écoute. Il s'éloigne peut-être trop de la commande initiale. Il pose peut-être plus de problèmes qu'il n'en résout, mais il pose, je crois, les vrais problèmes et propose, en tout cas, un cadre plus cohérent pour l'action avec pour seule ambition de mieux **mettre en synergie les efforts de chacun**.

Trop d'énergies se sont dépensées ces dernières décennies en vains débats pour ne pas faire en sorte qu'aujourd'hui, enfin, tous «tirent» dans le même sens **«POUR UNE AGRICULTURE BIOLOGIQUE AU COEUR DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE»** et, demain, si le plan réussit, **« A LA POINTE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EUROPEENNE »**.

Un pari ambitieux, mais qui mérite d'être tenté, avec de bonnes chances de succès :

Ancrée à la fois à la CNLC, à l'PANDA et aux OFFICES, pilotée en partenariat avec les organisations professionnelles BIO et NON BIO et avec les COLLECTIVITES TERRITORIALES, dotée d'un tableau de bord et d'une marque collective performante, couplée aux PDD, aux autres signes de QUALITE et aux démarches « filières », appuyée sur une REGLEMENTATION et des CONTROLES rigoureux, soutenue par un double triptyque «RECHERCHE-DEVELOPPEMENT-FORMATION » et «TERRITOIRES-FILIERES-MARCHES~~ efficace, présente à Bruxelles et relayée dans les régions, implantée et adaptée à tous les territoires, l'agriculture biologique française n'a aucune raison, si les CREDITS ACCOMPAGNANT LES AIDES A LA CONVERSION sont progressivement mobilisés, de ne pas RECONQUERIR SON LEADERSHIP QUALITATIF ET QUANTITATIF INITIAL EN EUROPE.

C'est en tout cas la conviction acquise au cours de ce travail mené avec l'aide et l'appui de tous.

QU'ILS SOIENT ICI REMERCIES.

Ultimes propositions en guise de conclusion provisoire et par ordre de priorité :

- Que la future loi d'orientation agricole évoque explicitement la mise en oeuvre du plan avec ses objectifs à la fois qualitatifs et quantitatifs,
- Que, sans attendre les résultats de l'étude de faisabilité sur la structure juridique des instances d'orientation et de pilotage (COSE - Logo AB et Observatoire), le décret nécessaire à la création du groupement d'intérêt public (GIP) soit également annoncé par la loi d'orientation agricole,
- Que si le projet « d'interprofessions spécifiques » voit le jour, qu'il puisse s'appliquer à la BIO,
- Qu'enfm la France défende à Bruxelles la proposition de la Commission de «renforcer les mesures agri-environnementales ciblées grâce à des moyens budgétaires accrus et si nécessaire grâce à des taux de cofinancement plus élevés notamment en faveur de l'Agriculture biologique» - Pages 38 et 39 d'AGENDA 2000. Qu'ainsi pour une fois la France anticipe sur la mise en oeuvre d'une mesure agri-environnementale européenne.

**PROPOSITIONS POUR UN
PLAN PLURIANNUEL
DE DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

**ANNEXES
RAPPORT D'ETAPE
SEPTEMBRE 1997**

0 - L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN CHIFFRES

Dernières données

1 - REVUE DE PRESSE RECENTE - AOUT-SEPTEMBRE 97

**2 - CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES PROFESSIONNELS
(APCA - FNAB - CFCA - BIO CONVERGENCE)**

3 - PREFIGURATION DES STRUCTURES DE COORDINATION A FORMALISER

4 - INITIATIVES REGIONALES

- Développement - Recherche - Démonstration
- Rhône-Alpes - Bretagne - Aquitaine

- DEMARCHES FILIERES NATIONALES ET REGIONALES

- Fièvre bovine nationale
- Pays de Loire - Aquitaine - Languedoc-Roussillon

**PROGRAMMES REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE**

**ARGUMENTAIRE POUR UN PLAN PLURIANNUEL DE DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE - A. RIQUOIS - Avril 1997**